

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **6 mai deux mille quatorze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont aussi présents à titre d'animateurs (trices) des étudiants de l'école Saint-André :

Laurie Côté, Adrian Moyes, Thomas Le Breton, Emanuel Claveau, Ellen Grandmougin, Daphnée Lavigne-Aubin, Simon Bissonnette.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2014-05-R126

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MAI 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour du 6 mai 2014 avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 4.3.1 – Adoption du règlement 42-6-2014 modifiant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme #42 de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin de modifier la tarification des certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres. Reporté à une date ultérieure.
- Retrait du point 6.5.4 - Demande d'une aide financière de la Fabrique Saint-André Apôtre. Reporté à une date ultérieure.
- Ajout du point 10.6 - Appui à la campagne je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-05-R127

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2014

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2014 en apportant une modification à la résolution suivante 2014-04-R099.

On aurait dû lire au 3^e paragraphe, « Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente ».

Au 5^e paragraphe on aurait dû lire « De payer 300 \$ à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972 et de payer 100 \$ à même le programme Ma Santé en Valeur code budgétaire 1-02-591-00-611 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

2014-05-R128

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier,
Appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

Est donné par monsieur le conseiller Michel Larente qu'un règlement portant le numéro 92 relatif à la circulation et au stationnement sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le Conseil municipal.

POINT N° : 4.1.2

AVIS DE MOTION

Est donné par monsieur le conseiller Michel Larente qu'un règlement portant le numéro 91 établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures et concernant les ententes relatives à de tels travaux sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le Conseil municipal.

POINT N° : 4.1.3

AVIS DE MOTION

Est donné par madame la conseillère Marie-Josée Fournier qu'un règlement portant le numéro 81-C modifiant le règlement 81 concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le Conseil municipal.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT Aucun

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.3.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 42-6-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME #42 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES)

Ce point est reporté à une date ultérieure.

POINT N° : 4.3.2

2014-05-R129

ADOPTION DU RÈGLEMENT 87-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT 87 CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES UTILISATEURS ET USAGERS AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

NO. : 87-A



Village Pittoresque

RÈGLEMENT NUMÉRO QUATRE-VINGT-SEPT – A

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 87 CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES UTILISATEURS ET USAGERS AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

ATTENDU que le règlement numéro 87 a été adopté le 3 juin 2013 et constituait un projet pilote;

ATTENDU que suite à la première année d'opération des rampes de mises à l'eau, la municipalité souhaite faire des modifications concernant les tarifs et ajouter un tarif pour le stationnement saisonnier situé sur la rue St-Gilles;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 8 avril 2014 ;

2014-05-R129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu unanimement :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit ;

ARTICLE 1

L'alinéa 5.4 à l'article 5 du règlement No. : 87 est remplacé par le suivant :

5.4 Les tarifs exigés pour l'accès de la rampe de mise à l'eau sont les suivants :

RÉSIDENT ET PROPRIÉTAIRE

Autorisation annuelle pour propriétaire ou résident : remettre une autorisation sans frais;

NON RÉSIDENT

Autorisation pour l'accès à la rampe de mise à l'eau journalière : tarif journalier de 15\$ par véhicule;

Autorisation pour l'accès à la rampe de mise à l'eau saisonnière : tarif saisonnier de 150\$ par véhicule;

ARTICLE 2

L'alinéa 5.45 à l'article 5 du règlement No. : 87 est ajouté :

5.45 Tarifs applicables au stationnement de la rue St-Gilles pour les non-utilisateurs de la rampe de mise à l'eau ainsi que pour les usagers des marinas privées environnantes :

Tarif journalier : 5,00\$

Tarif hebdomadaire : 15,00\$

Tarif mensuel : 25,00\$

Tarif saisonnier : 50,00\$

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal B. Surprenant
Directeur général et
secrétaire-trésorier

André Jetté
Maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de d'avril 2014..

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS : Aucune

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2014-05-R130

MOTION DE FELICITATIONS – LEVEE DE FONDS POUR LE CLUB D'HALTEROPHILIE DU NORD

CONSIDÉRANT que le Club d'haltérophilie à organiser un souper familiale au sous-sol de l'église de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil et que les gens ont participé en grand nombre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier et unanimement résolu :

De féliciter les organisateurs ainsi que tous les bénévoles impliqués dans cette activité de levée de fonds, le tout a été un grand succès et a permis d'amasser une sommes de près de 10 000,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Club du Nord, M. Guy Marineau

POINT N° : 4.6.2

2014-05-R131

MOTION DE FELICITATIONS A LA FERME NALO

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

De féliciter monsieur Frédérick Marineau et Mme Isabelle St-Jacques résidents de Saint-André-d'Argenteuil pour leurs passions, leurs implications et leurs visions d'avenir avec la Ferme Nalo qui a pris vie en 2011. Nous vous souhaitons beaucoup de succès pour les années à venir.

Encore une fois bravo!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Ferme Nalo, M. Frédérick Marineau et Mme Isabelle St-Jacques

POINT N° : 4.7

2014-05-R132

NOMINATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL A LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT la destitution du maire André Jetté à titre de Préfet de la MRC d'Argenteuil en date du 9 avril 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la nomination d'un représentant et d'un substitut pour représenter la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la MRC d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et unanimement résolu :

De nommer Monsieur le Maire, André Jetté représentant et monsieur le conseiller Denis St-Jacques, à titre de substitut, lesquels représentants prendront intérêt et positionnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 4.8

2014-05-R133

CONGRES 2014 FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) – RESERVATION D'UNE CHAMBRE

CONSIDÉRANT que cette année le congrès aura lieu au Centre des congrès de Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que suite au changement de poste du Maire à la MRC, la Municipalité doit réserver une chambre additionnelle pour le congrès;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-B, les membres du Conseil doivent faire approuver leurs frais de représentativité au préalable;

CONSIDÉRANT que les frais des conjointes sont exclus et ne sont pas admissibles à aucun remboursement de la part de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

D'AUTORISER le service des Finances à procéder à la réservation d'une chambre supplémentaire à l'Hôtel Château Laurier du 24 au 27 septembre 2014 et au paiement conformément au règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-B.

DE PAYER ces dépenses à même le poste budgétaire 1 02 110 00 311.

Le vote est demandé et Monsieur le conseiller Jacques Decoeur est contre la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. André Jetté, Maire
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

POINT N° : 4.9

2014-05-R134

AUTORISATION D'UTILISATION GRATUITE DE LA RAMPE DE MISE A L'EAU MUNICIPALE – CLUB DE CHASSE ET DE PECHE D'ARGENTEUIL – ACTIVITE TOURNOI DE PECHE DU 28 JUIN 2014

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Baril, président du Club de Chasse et de pêche d'Argenteuil concernant un tournoi de pêche prévu le 28 juin prochain;

CONSIDÉRANT que ce regroupement d'Argenteuil est un organisme à but non lucratif existant depuis 30 ans et a comme objectif de promouvoir la pêche sportive auprès de nos citoyens de 7 à 77 ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et unanimement résolu :

D'autoriser l'utilisation de la rampe de mise à l'eau municipale gratuitement par le Club de Chasse et de Pêche d'Argenteuil pour la journée du 28 juin 2014 de 6h00 à 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. M. Mario Baril, Président, C.C.P.d'Argenteuil;

POINT N° : 4.10

2014-05-R135

PROJET D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES FINANCES – MODIFICATION DE LA RESOLUTION #2014-03-R067 – FORMATION D'UN COMITE DE SELECTION

Madame la conseillère Marie-Josée Fournier quitte la salle de délibération à 19h20 considérant qu'elle a un intérêt dans le présent point.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a formé un comité de sélection au mois de mars dernier dans le cadre du remplacement de la directrice actuelle;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection initial doit être remembré;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et unanimement résolu :

Que le comité de sélection concernant l'étude des candidatures reçues soit constitué des personnes suivantes : Madame Julie Brière, CPA, auditrice, Madame Éline Martineau de la firme RCGT, Monsieur Marcel St-Jacques, Monsieur André Jetté maire et Pascal Surprenant Dg de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Mme Julie Brière, CPA
Mme Éline Martineau, RCGT
M. Marcel St-Jacques
M. André Jetté, maire
M. Pascal Surprenant, directeur général*

Madame la conseillère Marie-Josée Fournier est de retour et reprend son siège à 19h24.

POINT N° : 4.11

2014-05-R136

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE 2014

CONSIDÉRANT que le contrat de conciergerie est échu depuis le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les services de madame Sylvie Larente sont adéquats jusqu'à ce jour et qu'il y a lieu d'entériner le renouvellement dudit contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'entériner et d'accepter le renouvellement du contrat de conciergerie entre madame Sylvie Larente, Claudia Larente et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Mesdames Sylvie et Claudia Larente, concierges
Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 25 pour se terminer à 19 h 53.

Neuf (9) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2014-05-R137

COMPTE À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste datée du 2 mai 2014, totalisant 108 245,29 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution tout particulièrement pour les chèques numéros 16525, 16564, 16567, 16568 et 16609.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DURANT LE MOIS

Dépôt de la liste des chèques émis durant le mois d'avril 2014 par la secrétaire-trésorière adjointe en vertu du règlement 58-A au montant de 72 137,43 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80 – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 AVRIL 2014

Rapport budgétaire au 30 avril 2014

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 30 AVRIL 2014

- Solde des folios bancaires au 30 avril 2014 ;
- Taxes à recevoir au 30 avril 2014 ;
- Financement temporaire au 30 avril 2014.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2014-05-R138

ROYAL LEPAGE SERVICE PLUS – TOURNOI DE GOLF 20 MAI 2014 – CLUB DE GOLF ST-ANDRE – 200 \$

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

Que le conseil municipal accepte de verser à titre de publicité une somme de 200 \$ pour le tournoi de golf organisé par Royal Lepage Service Plus dans le cadre de la persévérance scolaire et visant à amasser des fonds pour les activités étudiantes de la Polyvalente Lavigne de Lachute.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. M. Guy Sauvé, enseignant
Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan

POINT N° : 6.5.2

2014-05-R139

AIDE FINANCIERE A DAPHNEE ST-JACQUES, HALTEROPHILE

CONSIDÉRANT que Daphnée St-Jacques, une jeune athlète en haltérophilie, résidente de Saint-André-d'Argenteuil doit défrayer certains coûts liés aux inscriptions et aux compétitions;

CONSIDÉRANT qu'elle participera à un camp d'entraînement à Québec au PEPS de l'Université Laval du 3 au 8 août 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 200 \$ en raison des frais reliés à l'inscription du camp d'entraînement.

De payer cette dépense à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Mlle Daphnée St-Jacques
Service des finances, Mme Nancy Simon

POINT N° : 6.5.3

2014-05-R140

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH-DE-CARILLON

Monsieur le conseiller Roland Weightman quitte la salle de délibération à 20h02 considérant qu'il a un intérêt dans le présent point.

CONSIDÉRANT que l'église de St-Joseph-de-Carillon procède à une levée de fonds afin de lui permettre de faire des réparations majeures causées par l'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il faut démolir et reconstruire l'entrée principale menant au sous-sol et refaire une partie de la toiture ;

En conséquence
Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier,
Appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

Que le conseil municipal accepte de verser à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Carillon une somme de 500 \$ à titre d'aide financière pour aider à faire des travaux de correction à l'église;

De payer cette dépense à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Mme Gaétane Dumas, Présidente, Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Carillon
Mme Nancy Simon, services des finances

Monsieur le conseiller Roland Weightman est de retour et reprend son siège à 20h04.

POINT N° : 6.5.4

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA FABRIQUE SAINT-ANDRE APOTRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

POINT N° : 6.6

2014-05-R141

AMENDEMENTS AUX PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender plusieurs postes budgétaires ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'autoriser les amendements budgétaires suivants :

1)	1 03 300 00 701		50 000 \$
	1 02 701 91 447	50 000 \$	

Pour autoriser un transfert du surplus non affecté pour le fonds de démarrage de la Corporation du Développement Communautaire de STADA (résolution 2014-03-R068)

2)	1 21 641 00 358		118 035 \$
	1 22 358 00 721	118 035 \$	

Pour enregistrer l'acquisition d'une partie additionnelle de la rue de Grand Côte

3)	1 01 239 70 094	75 000 \$	
	1 03 240 00 357		75 000 \$
	1 21 650 00 357	75 000 \$	
	1 21 640 00 357		75 000 \$

Pour corriger la présentation de la redevance carrière et sablière pour le projet Rivière Rouge, Phase I.

4)	1 01 279 90 001		230 600 \$
	1 03 080 00 001	230 600 \$	

Pour reclasser le montant reçu de la RIADM selon le rapport financier 2013 et le traitement de la RIADM comme organisme contrôlée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Mme Nancy Simon, services des finances

POINT N° : 6.7

2014-05-R142

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GENERALES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL POUR 2014-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu le renouvellement des assurances générales de la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT le coût du renouvellement pour 2014-2015 est de 48 817 \$ taxes incluses comparativement à 50 696 \$ l'an passé, soit une réduction de 3.7 %;

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement et les taux concurrentiels ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'accepter l'offre de renouvellement « La Mutuelle des municipalités du Québec » au montant de 48 817.00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

c.c. : Mme Nancy Simon, services des finances

POINT N° : 6.8

2014-05-R143

**MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE –
AUTORISATION DU PAIEMENT DES AJUSTEMENTS SALARIAUX**

CONSIDÉRANT que la loi sur l'équité salariale s'applique à toutes les entreprises de 10 salariés et plus sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la loi sur l'équité salariale sont de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine;

CONSIDÉRANT qu'à partir de l'année 2008, la Municipalité a atteint le seuil de 10 salariés selon les critères de la loi et qu'un programme d'équité salariale doit être implanté dans les 5 années suivantes l'atteinte de ce nombre d'employés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait jusqu'au 31 décembre 2013 pour procéder à l'évaluation des emplois existants et procéder à la mise en place d'un programme d'équité salariale, le tout en conformité avec la loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme AVRH qui est formée de spécialistes qui possède plusieurs années d'expérience à l'élaboration de programme d'équité salariale auprès des villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en place un plan d'évaluation sans égard au sexe permettant d'évaluer tous les emplois avec les mêmes critères;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé aux 2 affichages de 60 jours et que l'ensemble des procédures requises par la loi ont été complété;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE les membres du conseil municipal acceptent le programme d'équité salariale en date du 1^{er} janvier 2014 et que les membres du conseil autorisent le versement pour les ajustements salariaux pour les 3 postes suivants : numéro 4 adjointe administrative, numéro 7 coordonnatrice et numéro 10 brigadier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. André Jetté, Maire
M. Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Nancy Simon, service des finances*

POINT N° : 6.9

2014-05-R144

**ANNULATION DE TROIS FACTURES PRESCRITES DES COMPTES A
RECEVOIR DE LA MUNICIPALITE**

CONSIDÉRANT qu'il y a trois factures dans les comptes à recevoir daté en 2008 et 2009 ;

CONSIDÉRANT que ces factures sont prescrites par la Loi et irrécouvrables;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De rayer les factures numéros 2009177, 20080150 et 20080152 des comptes à recevoir de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

c.c. : Mme Nancy Simon, services des finances

POINT N° : 6.10

DEPOT DE L'ÉTAT AU 31 MARS COMPARANT LES REVENUS ET DEPENSES AVEC PREVISION POUR LA FIN DE L'EXERCICE 2014

Conformément au 3^E alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état au 31 mars comparant les revenus et dépenses avec prévision pour la fin de l'exercice 2014.

POINT N° : 6.11

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE COURANT AU 31 MARS ET CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT AU 31 MARS

Conformément au 2^E alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état comparant les revenus et dépenses de l'exercice courant au 31 mars et ceux de l'exercice précédent au 31 mars.

POINT N° : 6.12

2014-05-R145

CONSTITUTION D'UN CONTRAT ENTRE LA CORPORATION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE STADA ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de concevoir, étudier et rencontrer les divers intervenants dans le cadre de l'élaboration d'une entente entre la Corporation du Développement Communautaire de STADA et la Municipalité concernant la gestion du camping municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 0000206839, datée du 5 février 2014 au montant de 3537,15\$ plus les taxes applicables.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Mme Nancy Simon, service des finances

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2014-05-R146

MANDAT A LA FIRME D'INGENIEUR MIRTEC POUR LA PREPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LE PROLONGEMENT ET BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE BELLEVUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'un promoteur immobilier pour la construction et le lotissement d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT que dans cette même demande, celui-ci veut faire son projet en se raccordant au réseau d'eau potable existant de la rue Bellevue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire certains travaux sous sa responsabilité pour exécuter le raccordement et que ceux-ci doivent au préalable recevoir l'autorisation du MDDEP.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir des plans et devis pour faire la demande au MDDEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé et reçu une offre de service de la Société d'ingénierie Mirtec pour la préparation de plans et devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service de la Société d'ingénierie Mirtec. au montant de : 5 400.\$ pour la préparation de plans et devis selon l'offre de service # 0S-028-14 datée du 8 avril 2014;

D'autoriser la Société d'ingénierie Mirtec à faire en son nom toutes les autorisations nécessaires auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux.

De payer ces travaux comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-55-912-007	5 400.00\$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c Société d'ingénierie Mirtec.
Service des finances, madame Nancy Simon Le Moignan
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.2

2014-05-R147

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU DEBROUSSAILLAGE DES ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'une somme de 12 000 \$ a été prévue aux prévisions budgétaires 2014 afin d'effectuer des travaux de débroussaillage aux abords des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de l'entreprise Lecorps Services une proposition au taux horaire pour faire les travaux comme suit;

Tarifs : 1 homme et équipement (tronçonneuse débroussailleuse)	42.00 \$/heure
Tracteur avec bras télescopique et scie :	140.00 \$/heure
Déchetage des branches :	130.00 \$/heure

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

D'accepter la soumission déposée par Lecorps Services et datée du 24 avril 2014 au tarif horaire;

D'allouer un budget maximal de 12 000 \$ incluant les taxes applicables;

D'accorder le contrat à *Lecorps Services*

De payer ces travaux comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-02-325-00-523	12 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Lecorps Services.
Service des finances, madame Nancy Smon
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.3

2014-05-R148

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU FAUCHAGE DES ABORDS DES CHEMINS ET RUES DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2014

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire le fauchage sur les abords des rues et chemins du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dans sa demande de prix en 2012 avait demandé des prix pour les années 2012-2013-2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait octroyé le contrat à l'entreprise André & M Lemay inc. pour exécuter les travaux pour les années 2012-2013-2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise André & M Lemay inc. au montant de 9 730.00\$ plus taxes pour l'ensemble des travaux au devis.

D'accorder le contrat pour l'année 2014 à l'entreprise.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer ces travaux comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-02-325-00-523	9 730.00 \$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. André & M Lemay inc.
Service des finances, madame Nancy Simon Le Moignan
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.4

2014-05-R149

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT A LA CONSTRUCTION DE BORDURES DE BETON SUR LES RUES ST-GILLES ET WALES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de construire deux sections de bordure de béton sur les rues St-Gilles et Wales, afin d'empêcher le ruissellement de l'eau des rues lors de pluies torrentielles sur des propriétés privées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait une demande de prix à l'entreprise coffrage DL pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise Coffrage DL;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Coffrage DL. au montant de :
Rue St-Gilles : 7 040.00\$
Rue Wales : 3 200.00\$
Plus taxes pour la construction de bordures de béton.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer ces travaux comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-02-325-00-522	10 240.00\$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Coffrage DL.
Service des finances, madame Nancy Simon
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2014-05-R150

AVIS RELATIF A L'ORIENTATION PRELIMINAIRE NUMERO 377034 DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC PORTANT SUR LA DEMANDE A PORTEE COLLECTIVE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 12-11-316 enclenchant le processus de demande à portée collective visant l'implantation de résidences sur son territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)*;

CONSIDÉRANT que ladite demande porte sur les deux volets de l'article 59, soit :

1. Les îlots déstructurés (volet 1) et
2. Les secteurs à l'intérieur de la zone agricole qui peuvent accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés de superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole (volet 2);

CONSIDÉRANT que les propositions d'îlots déstructurés ont été validées par les urbanistes et inspecteurs de chacune des municipalités ayant un territoire agricole;

CONSIDÉRANT que le 14 mai 2013, des représentants de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de l'UPA Outaouais-Laurentides et de la MRC ont tenu une rencontre de négociations pour valider chacun des îlots et des secteurs préalablement identifiés;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis son orientation préliminaire numéro 377034 à la MRC d'Argenteuil et à la municipalité en réponse à ladite demande à portée collective pour l'implantation de résidences dans la zone agricole décrétée en vertu de la LPTAAQ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande l'appui de chacune des municipalités de la MRC d'Argenteuil ayant une zone agricole décrétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est favorable à l'orientation préliminaire de la demande à portée collective numéro 337034 visant la détermination des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers telle que décrite dans le dossier transmis à la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par la CPTAQ bien qu'elle aurait souhaité que la superficie minimale requise pour l'ajout d'une résidence dans l'affectation agroforestière soit de 5 hectares au lieu de 10 hectares;

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil transmette une copie conforme de la présente résolution à la CPTAQ et à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. CPTAQ
MRC d'Argenteuil
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.2

2014-05-R151

INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE DOUBLE FACE AVEC SA STRUCTURE – ASSURANCE RESPONSABILITE

CONSIDÉRANT l'installation d'un panneau d'affichage double face avec sa structure à même une partie du lot 2 824 586 correspondant à l'emprise de la route du Long-Sault (intersection 344 et 327) et appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIÉDRANT l'appel d'offres numéro 2014-001;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec demande pour le futur panneau d'affichage qu'une assurance responsabilité d'au moins 2 millions de dollars soit en vigueur;

CONSIDÉRANT la permission de voirie à être délivrée par le Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

QUE le conseil municipal accepte de maintenir une assurance responsabilité d'au moins 2 millions de dollars pour le futur panneau d'affichage à l'intersection des routes 344 et 327.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Directeur du service d'urbanisme
Mme Nancy Simon, service des Finances
Monsieur Marc Carrière, directeur général, MRC d'Argenteuil*

POINT N° : 8.3

2014-05-R152

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE DOUBLE FACE AVEC SA STRUCTURE ET SON SYSTEME DE COMMUNICATION SANS FIL

CONSIDÉRANT la résolution 2014-01-R012 demandant une aide financière au Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT l'aide financière consentie de 41 347,63 \$;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2014-001;

CONSIDÉRANT les offres reçues et ouvertes publiquement le 23 avril 2014 à 11h;

CONSIDÉRANT que la compagnie IkKwit s'avère le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 49 499,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la permission de voirie à être délivrée par le Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de la compagnie IkKwit au montant de 49 499,00 \$ plus les taxes applicables indiquée à l'appel d'offres numéro 2014-001.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 1-22-121-00-727.

Monsieur le conseiller vote contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Directeur du service d'urbanisme
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances
Monsieur Marc Carrière, directeur général, MRC d'Argenteuil*

POINT N° : 8.4

2014-05-R153

DEMANDE D'AUTORISATION AMENDEE A LA CPTAQ VISANT L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 2 623 358 DU CADASTRE DU QUEBEC A DES FINS D'ABRI ET HALTE POUR VISITEURS A LA FERME

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2014-04-R106;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu le 27 février 2014 de Frédéric Chollet un formulaire pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture (abri et halte pour visiteurs) une parcelle de 250 mètres carrés sur le lot 2 623 358 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la demande a été modifiée le 2 avril 2014 suite à l'adoption de la résolution 2014-04-R106 quant à la superficie et l'emplacement visés;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande réalisée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 2014-04-R-106;

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation de Frédéric Chollet visant l'utilisation d'une parcelle de terrain de 250 mètres carrés du lot 2 623 358 du cadastre du Québec à des fins d'abri et halte pour visiteurs à la ferme à la condition que l'aménagement respecte la résolution du conseil municipal couvrant la demande de PIIA de cette installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. CPTAQ
Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 8.5

2014-05-R154

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CERTAINS MEMBRES ET NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme et de nommer un nouveau membre;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 43 et ses amendements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu :

De renouveler le mandat de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans et ce jusqu'au 6 mai 2016, les personnes suivantes :

Monsieur Georges Roy, pour une période de deux (2) ans
Monsieur Paul Robitaille, pour une période de deux (2) ans

De nommer un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans et ce jusqu'au 6 mai 2016, la personne suivante :

Monsieur Sébastien Peeters, pour une période de deux (2) ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. : Membres du CCU
M. Vincent Langevin, directeur service d'urbanisme

POINT N° : 8.6

2014-05-R155

DEMANDE DE PIIA – 1940, CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE SUD (CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM ATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation du bâtiment principal pour convertir la galerie existante en solarium a été déposée pour le 1940, chemin de la Rivière-Rouge Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1940, chemin Rivière-Rouge Sud visant convertir la galerie existante en solarium au 1940, chemin de la Rivière-Rouge Sud telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.7

2014-05-R156

DEMANDE DE PIIA – LOT 2 623 044, CHEMIN COTEAU-DES-HETRES (CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE ET D'UNE REMISE AGRICOLE 40' X 60')

CONSIDÉRANT que des demandes de permis de construction visant à la construction d'une nouvelle résidence et d'une remise agricole (40' x 60') ont été déposées pour le lot 2 623 044, chemin Côteau-des-Hêtres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le lot 2 623 044 pour la construction d'une nouvelle résidence telle que présentée **sans condition**.

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le lot 2 623 044 pour la construction d'une remise agricole (40' x 60') telle que présentée **à la condition** qu'il n'y ait aucun usage commercial, industriel ou commercial-artisanal effectué à l'intérieur du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.8

2014-05-R157

DEMANDE DE PIIA – 1400, CHEMIN COTEAU-DES-HETRES (MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DE L'ABRI ET DU PANNEAU D'INTERPRETATION POUR LES PASSANTS)

CONSIDÉRANT la résolution 2013-06-R173;

CONSIDÉRANT la modification de l'emplacement d'un abri et d'un panneau d'interprétation pour le 1400, chemin Côteau-des-Hêtres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1400, chemin Côteau-des-Hêtres visant la construction d'un abri et d'un panneau d'interprétation pour les passants telle que présentée **à la condition** qu'un aménagement paysager soit réalisé autour de la nouvelle installation de façon à réduire son impact sur le paysage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Propriétaire*
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 8.9

2014-05-R158

DEMANDE DE PIIA – LOTS 2 623 510 ET 2 806 993, RUE LALANDE (CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une nouvelle résidence a été déposée pour les lots 2 623 510 et 2 806 993, rue Lalande;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 29 avril 2014;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour les lots 2 623 510 et 2 806 993, rue Lalande, visant la construction d'une nouvelle résidence telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Propriétaire*
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 8.10

2014-05-R159

DEMANDE DE PIIA – INTERSECTION 344 ET 327 (NOUVEAU PANNEAU D'AFFICHAGE DEL DOUBLE FACE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'installation d'un nouveau panneau d'affichage DEL double face a été déposée pour un terrain situé à même une partie de l'emprise des routes 344 et 327;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 29 avril 2014;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour un terrain situé à même une partie de l'emprise des routes 344 et 327 visant la construction d'un nouveau panneau d'affichage DEL double face telle que présentée **sans condition**.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Propriétaire*
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 8.11

2014-05-R160

DEMANDE DE PIIA – 2, RUE DES CHÂTEAUX (AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement du bâtiment principal a été déposée pour le 2, rue des Châteaux;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le 2, rue des Châteaux visant l'agrandissement du bâtiment principal telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Propriétaire*
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 8.12

2014-05-R161

APPUI AU SYNDICAT DE L'UPA D'ARGENTEUIL – APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDEP) DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été tenue à la municipalité le 15 avril 2014 en présence de plusieurs agriculteurs résidents de la municipalité et que ceux-ci ont demandé l'appui de la municipalité afin de se faire entendre par le MDDEP, ministère qui voit à l'application du règlement sur les activités agricoles, règlement qui leur cause un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil s'est dotée d'un plan de développement agricole dont un des objectifs est de mettre en valeur les terres en friche et d'atteindre le plein potentiel d'agriculture durable sur l'ensemble du territoire d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT les résolutions produites par le Syndicat de l'UPA d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil afin d'inciter le MDDEP à modifier son application du règlement sur les activités agricoles de façon permettre une intervention à caractère locale, le tout selon la spécificité du territoire d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil possède l'expertise et la connaissance du territoire agricole de la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en accord avec les objectifs des agriculteurs locaux et que la municipalité souhaite soutenir le Syndicat de l'UPA d'Argenteuil dans cette demande au MDDEP;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui le Syndicat de l'UPA d'Argenteuil dans leur demande au MDDEP afin que la MRC d'Argenteuil soit autorisée par le MDDEP à déterminer la mise en culture de zones circonscrites actuellement boisées ou en friche sur son territoire, en y incluant certains travaux de drainage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Syndicat de l'UPA d'Argenteuil, M. John McCart, président*
Fédération UPA Outaouais-Laurentides
MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 8.13

2014-05-R162

**RÉSOLUTION MODIFIANT LA CLAUSE SUR « LE TRANSPORT EN VRAC »
CONTENUE DANS LES DEVIS UTILISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ANDRÉ-D'ARGENTEUIL POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT les représentations faites par les membres du poste de camionnage en vrac région 06, secteur d'Argenteuil et la rencontre d'information tenue le 10 avril 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont en faveur de procéder à ces modifications à titre de projet pilote pour une période de 12 mois consécutifs à compter du 1^{er} mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu unanimement :

De demander au service des Travaux Publics et aux firmes d'ingénieurs qui préparent les devis de la municipalité de ne plus utiliser l'expression « à prix compétitif » dans la clause de ces devis concernant le transport en vrac et de remplacer le libellé actuel par « Les entrepreneurs devront engager, lors de l'adjudication du contrat par le propriétaire, à l'exclusion de la main-d'œuvre et de l'équipement régulier desdits entrepreneurs, les camionneurs membres du sous-poste d'affectation région 06, secteur d'Argenteuil et en priorité les camionneurs résidents de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. La présente clause ne s'applique pas si le transport est effectué par les camions de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Poste de camionnage Région 06 inc. secteur d'Argenteuil*
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2014-05-R163

ENGAGEMENT D'ETUDIANTS EN TANT QU'ANIMATEURS DE LOISIRS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2014

CONSIDÉRANT la mise en place d'un service d'animation libre sur le territoire de la municipalité, nécessitant l'embauche saisonnière d'étudiants;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention par le gouvernement du Canada dans le cadre des Emplois été 2014, et le budget voté à l'automne 2013 prévoyant l'embauche desdits étudiants;

CONSIDÉRANT les annonces publiées et procédures de recrutements effectuées depuis le 21 avril, date de clôture des candidatures

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme appuyé, par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE la municipalité embauche :

- Mademoiselle Alexe DEMERS, au poste de responsable de l'animation des infrastructures municipales au taux horaire de 15 \$ pour un total de 288 h pour l'été.
- Monsieur Gabriel THIBAULT, en tant qu'animateur de soutien, au taux horaire de 13 \$ pour un total de 240 h pour l'été.

QUE le conseil entérinera dans une prochaine résolution les horaires et occupations des employés, ainsi que l'organisation et la tarification de ce service pour les non-résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M^{me} Nancy Simon Le Moignan, service des Finances municipales
Mlle Alexe Demers
Mr Gabriel Thibault*

POINT N° : 10.4

2014-05-R164

ENGAGEMENT DE PASCALE BELLEMARE, KINESIOLOGUE

CONSIDÉRANT que l'activité entraînement plein air, proposée à la population dans la programmation d'activités printemps 2014 a reçu des retours positifs;

CONSIDÉRANT que le tarif appliqué aux participants a été approuvé par résolution numéro 2014-04-R116;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme appuyé, par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil consent à payer la facture de Madame Pascale Bellemare pour l'animation de l'activité Entraînement plein air, du 23 avril au 11 juin (8 cours) pour un montant de 425 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M^{me} Nancy Simon Le Moignan, service des Finances municipales
Mme Pascale Bellemare, kinésiologue*

POINT N° : 10.5

2014-05-R165

AFFILIATION TENNIS QUEBEC : RENOUVELLEMENT 2014-2015

CONSIDÉRANT que les infrastructures de tennis municipal mises à la disposition de la population ont pour objectif de permettre l'accès à l'activité dans les meilleures conditions possible;

CONSIDÉRANT que l'affiliation Tennis Québec permet la réalisation de projets récréatifs communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que le conseil municipal autorise la coordonnatrice, Mme Karen Bocquet, à agir en tant que responsable de son affiliation à la fédération Tennis Québec.

Que le conseil autorise une dépense de 150 \$ plus taxes, sur le budget Ma Santé en Valeur pour procéder à cette affiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M^{me} Nancy Simon Le Moignan, service des Finances municipales*

POINT N° 10.6

2014-05-R166

APPUI À LA CAMPAGNE JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ, JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que nous la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, joignons notre voix aux milliers de personnes ayant signé la pétition dans le cadre de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* qui vise à assurer un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que nous croyons que la motion, adoptée le 14 mai 2013 par tous les partis de l'Assemblée nationale à l'effet de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux, ne doit pas tomber dans l'oubli et doit se concrétiser par des engagements clairs dans le prochain budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec. Ils constituent des lieux privilégiés, enracinés dans leurs communautés, pour apporter des réponses aux besoins identifiés par les gens eux-mêmes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

Qu'ils doivent être reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL), Mme Laurie McFall, présidente

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

DEPOT DU RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS D'AVRIL 2014

POINT N° : 11.2

2014-05-R167

ACHAT DE CINQ (5) PARTIES FACIALES ET TROIS (3) MONTURES DE LUNETTES POUR APRIA

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat de cinq (5) parties faciales pour ses appareils de protection respiratoire isolante autonome (APRIA) et de trois (3) montures pour lunette compatible avec ses mêmes APRIA;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie a obtenu une soumission de la compagnie «CSE Incendie et sécurité selon ses spécifications»;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu :

Que les membres du conseil autorisent l'achat de cinq (5) parties faciales et de trois (3) montures de lunettes pour APRIA, selon la soumission reçue de la compagnie CSE Incendie et Sécurité, en date du 23 avril 2014, pour le montant de 5 820.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c..c : M. Sylvain Modérie, directeur SSI
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

POINT N° : 11.3

2014-05-R168

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION D'URGENCE DE LA CAMIONNETTE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis une camionnette pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que ladite camionnette fait partie intégrante de la flotte de véhicule de lutte contre les incendies et qu'elle doit être équipée d'une boîte arrière, de gyrophare, sirène et autres équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie a obtenu une soumission des coûts pour ce type d'équipements de la compagnie « 911 Pro.com »;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie recommande d'accepter la soumission de ce fournisseur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu :

Que les membres du conseil autorisent l'achat des équipements de signalisation d'urgence de ce type de véhicule, selon les deux (2) soumissions reçues de la compagnie 911 Pro.com, en date du 21 février 2014, pour le montant de 24 964.90 \$ plus les taxes applicables..

Messieurs les conseillers Jacques Decoeur et Michel Larente votent contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c..c : M. Sylvain Modérie, directeur SSI
Mme Nancy Simon, service des finances*

POINT N° : 11.4

2014-05-R169

**MANDAT A LA FIRME SOMUM SOLUTIONS - SERVICE D'APPELS
AUTOMATISES – SECURITE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite communiquer rapidement avec tous ses citoyens en cas de nécessité d'une façon rapide et professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas renouvelé le contrat de service pour l'an 2014 avec la firme qui desservait la municipalité depuis quelques années;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service des plus compétitive a été transmise à la Municipalité par la firme Somum Solutions;

CONSIDÉRANT les références positives des municipalités qui ont retenu les services de la firme Somum Solutions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier et unanimement résolu :

Que les membres du conseil mandatent l'entreprise Somum Solutions pour l'année 2014, pour le service d'appel automatisé, le tout selon la soumission reçue le 17 avril 2014, au prix de 3 866,49 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. : Somum Solutions, Mme Julie Courtois
M. Sylvain Modérie, directeur SSI
Mme Nancy Simon, service des finances*

POINT N° : 12

2° PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h37 pour se terminer à 20h59.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2014-05-R170

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

De lever la séance à 21h03 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

Signatures :

**Pascal B. Surprenant,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**